



Hudson

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ET ÉLUES DE LA VILLE D'HUDSON

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance tenue le 10 janvier 2022, avis de motion a été donné qu'un règlement intitulé: **PROJET DE RÈGLEMENT 749-2022 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'HUDSON** sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, et un projet de règlement a été déposé à cet effet.
2. Conformément aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, ledit projet de règlement a comme objectif de mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions des lois en vigueur.

Le présent Code poursuit les buts suivants:

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Ville d'Hudson et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville;
- Instaurez des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les valeurs mises de l'avant dans ce Code, telles qu'énoncées à l'article 4 du projet de règlement, sont : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers les autres membres, les employées et employés de la ville et les citoyennes et citoyens, la loyauté envers la Ville, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil.

L'article 5 dudit projet de règlement instaure des règles de conduite et l'article 6 prévoit le mécanisme de contrôle.

3. Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du lundi 7 février 2022, qui se tiendra à 19 h 30 en vidéoconférence.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville, ou toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville d'Hudson.

Donné à Hudson, le 21 janvier 2022.

PUBLIC NOTICE

DRAFT BY-LAW REVISION OF CODE OF CONDUCT FOR ELECTED MUNICIPAL OFFICERS OF THE TOWN OF HUDSON

PUBLIC NOTICE is hereby given that:

1. At the meeting held on January 10, 2022, notice of motion was given that a By-law entitled: **749-2022 DRAFT BY-LAW - CODE OF ETHICS AND GOOD CONDUCT FOR ELECTED MUNICIPAL OFFICERS OF THE TOWN OF HUDSON** will be submitted for adoption at a next regular meeting of Council, and a draft By-law has been tabled to that effect.
2. In accordance with the requirements of the Act respecting ethics and professional conduct in municipal matters, the purpose of the said draft By-law is to update the Code of Ethics and Good conduct for elected municipal officers in accordance with the provisions of the laws in force.

The purposes of this Code are as follows:

- To give priority to those values on which individual Town of Hudson Council members base their decisions, and to contribute toward a better understanding of the Town's values;
- To establish standards of behaviour which promote these values as being integral to the process of decision-making by elected officers, and in their general conduct as well;
- To prevent ethical conflicts and, if they arise, help in resolving them effectively and judiciously;
- To ensure measures to enforce this Code are applied in case of any breach of conduct.

The values put forward in this Code, as set out in section 4 of the draft By-law, are: integrity, prudence in pursuit of the public interest, respect for other members, municipal employees and citizens, loyalty to the municipality, fairness and honour attached to municipal councillors.

Article 5 of the draft By-law establishes rules of conduct and article 6 sets out the control mechanisms.

3. This By-law will be tabled for adoption at the regular meeting of Monday, February 7, 2022, to be held at 7:30 p.m. by video conference.
4. The draft By-law is available at Town Hall, where it may be consulted by any interested person during business hours or on the Town of Hudson's website.

Given at Hudson, on January 21st, 2022.

Susan McKercher
Greffière par intérim / Interim
Town Clerk